

POUR AMÉLIORER LE RESTE A VIVRE DES MÉNAGES

Les dépenses contraintes pèsent de plus en plus lourd dans le budget des ménages. Agir sur leur « reste à vivre » répond à un impératif de cohésion sociale, pour lequel la capacité d'action des intercommunalités est réelle et attendue. Leur approche est nécessairement transversale (car il s'agit de se loger, de se déplacer, de se chauffer, mais aussi de se nourrir, se connecter ou assurer son bien-être), différenciée d'un territoire à l'autre et donne tout son sens à la notion de « bassin de vie » chère aux Intercommunalités de France. Dans ce cadre, le choix des outils d'accompagnement des ménages doit rester aux mains des collectivités afin de répondre au mieux aux enjeux de financement des politiques de cohésion sociale qu'elles mettent en œuvre.

POUR LA LÉGISLATURE 2022-2027, LES INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE PROPOSENT DE :

1. Agir sur la tarification solidaire des services publics et leur financement

- Inscrire les réflexions autour de la place et de l'utilité des **dispositifs de tarification sociale ou solidaire** dans un projet de service plus global, en mesure de limiter les dépenses pour les ménages tout en équilibrant le budget des services.
- **Financer la transition des politiques de mobilité et d'énergies**, principaux postes de dépenses des ménages modestes, en territorialisant une fraction de la contribution climat-énergie.
- Revoir en leur donnant plus de cohérence et d'équité les dispositifs de péréquation fiscale et financière destinés à **limiter les écarts de ressources entre collectivités**.
- Préserver une fiscalité locale et territorialisée permettant de **contribuer au financement d'une partie des services publics**.
- Lever les freins réglementaires à la conclusion, entre département et collectivités du bloc local, de **conventions permettant le partage de données individuelles sur les bénéficiaires des aides sociales** et des dispositifs d'accompagnement social.

2. Se loger et habiter dans des conditions acceptables

- Permettre aux intercommunalités autorités organisatrices de l'habitat d'être informées et en capacité **d'intervenir dans les politiques de loyers des bailleurs sociaux** de leur territoire, pour notamment faciliter l'accès au logement des personnes à très faibles ressources.
- Développer les initiatives pour **une meilleure connaissance des loyers des logements du parc privé**, faciliter la mise en place d'outils permettant d'encadrer leur évolution lorsque c'est nécessaire (encadrement des loyers, contrôle des plateformes de location saisonnière) et d'assurer aux ménages l'accès à un logement digne.

- Mettre en œuvre **une politique ambitieuse de rénovation énergétique des logements**, appuyée par des dispositifs limitant le reste à charge des ménages.
- **Accompagner les ménages dans le changement de leurs pratiques** en matière de dépenses d'énergie et d'eau, afin de pérenniser les usages sobres permettant de réduire les dépenses tout en améliorant le confort de vie.

3. Se déplacer

- Engager sans tarder **la concertation pour l'élaboration et la signature des contrats opérationnels de mobilité** et contribuer à répondre aux besoins en déplacements des ménages en grande périphérie des villes.
- Faire connaître les actions en faveur de la mobilité solidaire et **encourager l'élaboration des plans d'action communs en matière de mobilité solidaire**.

4. Assurer son bien-être

- Poursuivre massivement le déploiement de la fibre et **anticiper l'arrêt à venir du réseau cuivre**.
- Assurer l'égalité de traitement par **un accès pour tous aux services publics dématérialisés** et en encourageant les initiatives en matière d'accès au numérique : prise en compte des dépenses de communication, soutien aux usages et lutte contre l'illectronisme.
- Mobiliser les outils d'intervention foncière pour **soutenir les petites exploitations agricoles** au profit du développement d'une agriculture de qualité et de proximité.
- **Favoriser un accès social à une alimentation locale et de qualité**, dans le cadre des projets alimentaires territoriaux, en mobilisant la commande publique et la restauration collective.